

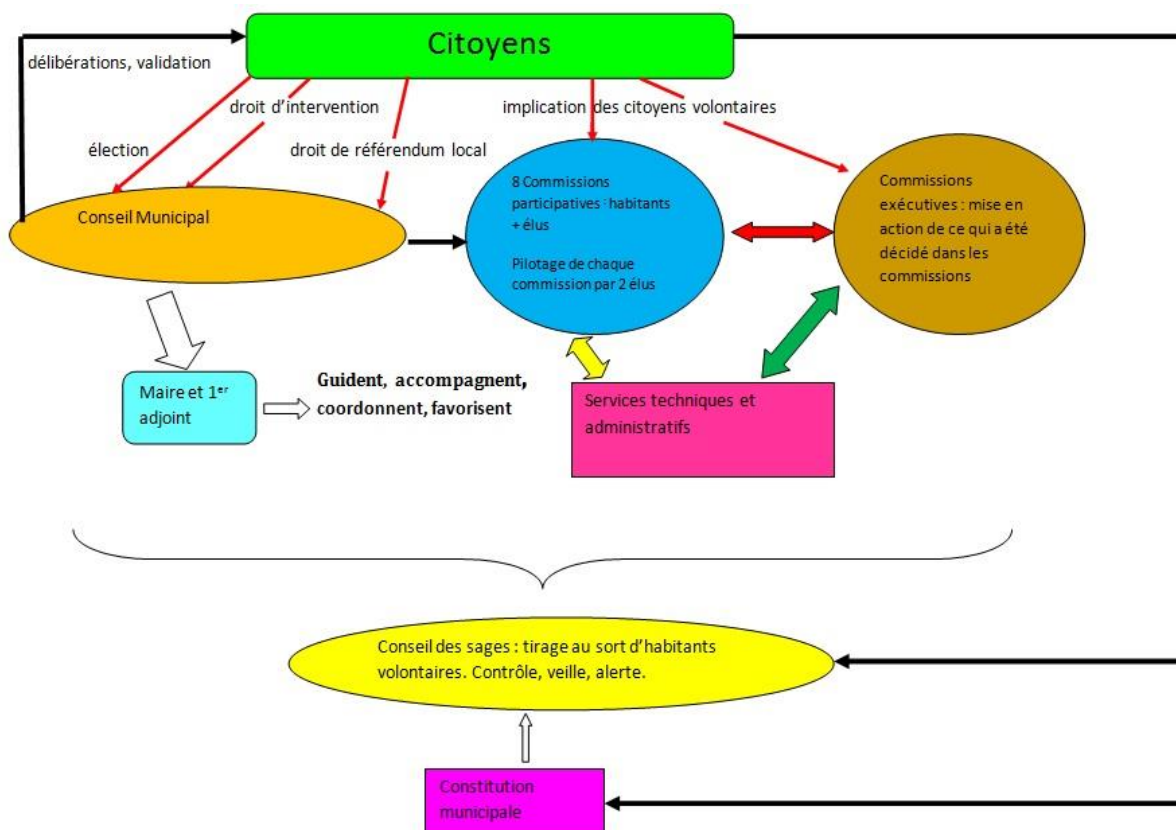
34 personnes présentes dont 14 personnes nouvelles

Francis est le « maître du temps » et donne la parole aux personnes qui la demandent

Pascal introduit les débats en rappelant l'historique de l'atelier citoyen, de la charte des valeurs, du travail réalisé par le groupe sur la démocratie directe et de la création de la liste Plaisance Citoyenne. Il souligne que nos travaux ont démarré bien avant les manifestations des gilets jaunes.

Jeff explique la signification des gestes affichés sur les murs, qui peuvent être utilisés pour apaiser les débats, lorsque le ton monte, et pour une écoute bienveillante.

Philippe C., qui faisait partie du groupe de travail sur la démocratie directe présente les travaux et notamment le schéma suivant.



Les citoyens sont placés tout en haut du schéma. Le conseil municipal et le maire ne sont plus au centre des débats, mais ils sont moteurs de la démocratie, en liaison avec les citoyens. Parmi ceux-ci, des volontaires s'approprient les sujets qu'ils veulent traiter et créent des commissions consultatives et exécutives, en relation avec les services de la mairie. Cela permet d'avancer ensemble.

L'ensemble est supervisé par un conseil de sages tirés au sort. Ceux-ci doivent avoir une vision critique de ce qui se passe, vérifier que la charte de valeurs est bien respectée.

Les citoyens ont le droit d'interpeler le conseil municipal à chaque réunion du conseil municipal, selon un cadre bien défini. Ils peuvent aussi se rassembler et demander l'organisation d'un référendum local.

Omer : Quelle serait la légalité de ce référendum ?

Pascal : Il faudra réfléchir à la conformité des décisions par rapport aux règles à respecter et à la loi. Il faut bâtir un système conforme à la loi. Eric Piolle, par exemple, à Grenoble, a voulu instaurer le droit de vote à partir de 16 ans, mais ça a été retoqué par la préfecture.

En revanche, pour le conseil municipal, organiser une suspension de séance est très simple.

Intervention 1 : Quelle est la différence entre une commission exécutive et participative ?

Philippe C. : Ceux qui proposent un projet ne sont pas forcément ceux qui vont le prendre en charge et le mettre en œuvre.

Pascal : Prenons l'exemple d'une réflexion sur la construction d'un nouveau groupe scolaire. La commission participative peut réfléchir au fait qu'on en ait besoin ou non, quelle dimension, quelle localisation... S'il est décidé qu'il faut en effet bâtir un groupe scolaire, alors la commission exécutive prendra la suite pour les travaux, les questions techniques, etc. Elle assurera un relai entre les agents des services de la mairie et les citoyens.

Luca : Aujourd'hui, ça ne se passe pas comme ça. Si on fait une école, les citoyens n'ont pas la parole.

Pascal : Aujourd'hui, les élus sont les interfaces entre les citoyens et ceux qui prennent les décisions.

Intervention 2 : Que se passe-t-il si les citoyens sont contre un projet ? Peut-on faire un référendum ? A Notre-Dame des Landes, par exemple, le référendum avait été en faveur de la construction de l'aéroport et il ne s'est pas fait.

Intervention 3 : Rappelons qu'à Nantes, il y a eu deux tendances : ceux qui étaient loin du site du projet qui ont voté pour et ceux qui étaient proches du site, qui ont voté non.

Pascal : La démocratie directe s'applique aussi sur de petits projets très locaux qui ne concernent, par exemple que les habitants d'une rue.

Patricia présente le livre « Ces maires qui changent tout » de Mathieu Rivat aux éditions Actes Sud et en conseille la lecture pour les exemples très intéressants qu'il propose.

Hervé : L'intérêt des commissions, c'est aussi d'avoir un projet discuté par beaucoup de monde, si bien qu'à la fin, il y a des chances pour qu'il soit accepté, car il aura été coconstruit. Plus on en parle, mieux c'est.

Véronique : Je vais me faire l'avocat du diable, mais si ce fonctionnement est si bien, pourquoi ne le met-on pas en pratique depuis plus longtemps ? On a fait la révolution en France et on galère avec la démocratie !

On a mis en place un système démocratique qui n'est pas démocratique.

Intervenant 4 : Je voudrais revenir sur le sens du mot « démocratie » car il y a des déviances très graves. L'essence de la démocratie, c'est le respect des minorités, comme disait Jean Jaurès. On a eu, à plusieurs reprises, des responsables politiques au national qui ont voulu modifier la constitution

pour introduire la proportionnelle. Aujourd'hui, dans un conseil municipal, le fonctionnement est basé sur une non-représentativité, car la majorité est donnée à la liste élue et l'opposition n'a pas le droit à la parole.

Pascal : Dans le pire des cas, la liste qui a gagné, même avec une voix d'avance, a au moins les ¾ des sièges de conseillers.

Jeff : Pascal a signé la charte Anticor

Pascal rappelle qu'Anticor et Transparency International, à laquelle il a aussi adhéré, luttent contre la corruption. L' élu qui signe ces chartes s'engage par exemple à donner plus de droits à l'opposition, à donner la présidence de la commission des finances à l'opposition, et s'engage à ne pas faire plus de deux mandats successifs. Sinon ça donne des élus qui construisent l'élection suivante pendant leur mandat. Ils travaillent pour se faire réélire et pas pour le bien de la commune.

Intervention 5 : Le fait que l'opposition tienne la commission des finances n'est-il pas un frein ? N'est-ce pas un peu dangereux ?

Pascal : Cela ne signifie pas qu'elle tient les cordons de la bourse. Aujourd'hui, la commission des finances se réunit une fois par an, neuf semaines avant le vote du budget. On nous sort des tableaux de chiffres, mais nous n'avons aucune visibilité sur les finances de la commune, car ces tableaux sont difficiles à déchiffrer.

Le président de la commission a toutefois la possibilité de convoquer la commission sur un sujet en cours d'année, pour connaître l'état d'avancement du sujet.

Jean-Louis pose une question sur la fréquence de la démocratie : y a-t-il un conseil municipal par mois ? Quelle serait la fréquence idéale ?

Pascal : c'est un par trimestre au minimum. A Plaisance, il y en a dix par an en soirée. A Toulouse, les conseils durent toute la journée.

Jean-Louis : dans le cadre d'une nouvelle démocratie, comment organiser ces moments-là ?

Intervention 6 : Si l'on arrive à mettre en place le fonctionnement que vous proposez, avec beaucoup de commissions, les conseils municipaux peuvent-ils être plus espacés ?

Pascal : Aujourd'hui, les conseils municipaux, à Plaisance, n'ont aucun intérêt. On pourrait imaginer avoir un bureau décisionnaire qui traiterait de toutes les petites décisions (petits travaux...), qui serait public, mais pour lequel on n'aurait pas besoin de réunir tout le monde. Ensuite, ces petites décisions seraient votées par lots au conseil municipal. Ça permettrait de garder du temps pour les projets intéressants.

Par exemple, hier soir, au dernier conseil, on nous a demandé de voter pour la suppression de la régie municipale de transports. Ça s'est voté en 20 secondes, alors que, trois jours avant, les conseillers municipaux n'étaient pas au courant.

Intervention 7 : Il va falloir bouger beaucoup de monde, car aujourd'hui, au conseil municipal, il y a trois pelés et quatre tondus. Il va falloir manifester de l'intérêt pour la chose publique.

Sophie : Chacun de nous peut d'ailleurs réfléchir à la façon de motiver la population, aux arguments à donner aux amis, à la famille...

Intervention 8 : On peut imaginer découper la commune et avoir un représentant par quartier, qui serait un « Grand citoyen ».

Intervention 9 : Aujourd'hui, lorsqu'un conseil municipal se prépare, le citoyen lambda n'a pas accès à l'ordre du jour. Si la décision de supprimer la régie municipale des transports avait été connue, on s'y serait intéressé. Afficher l'ordre du jour peut être motivant.

Pascal : Comme nous sommes dans une commune de plus de 3 500 habitants, les conseillers municipaux doivent recevoir des notes de synthèse sur les dossiers mis au vote, 5 jours avant le conseil municipal. Ce sont généralement des explications des délibérations à voter. Celles-ci peuvent être publiées.

Intervention 10 : Pour en revenir au fonctionnement de la démocratie directe, que se passe-t-il si un très grand nombre de personnes veulent participer ?

Florence : Par exemple, à Kingersheim, près de Mulhouse, ville de 13 000 habitants, la démocratie directe et permanente est mise en place depuis déjà deux mandats. Lorsqu'il faut réfléchir à un projet, par exemple d'aménagement, la mairie propose une grande réunion publique et expose le sujet. Toutes les personnes présentes peuvent poser leurs questions et proposer des idées. En fin de réunion, une commission est créée avec les personnes qui veulent continuer à travailler sur un projet et étudier sa faisabilité technique, financière et légale. Cette commission est accompagnée par un élu et un employé de la mairie spécialiste du sujet. Une fois le dossier bouclé, la commission vient présenter le projet en conseil municipal. Le maire interrompt pour cela la séance. Les élus votent ensuite ou non le projet.

Cette façon de procéder fonctionne dans plusieurs communes. Les règles sont bien définies, ça n'est pas farfelu et ça n'a rien à voir avec une usine à gaz.

Intervention 11 : A une époque, j'ai travaillé sur un projet de Maison de la famille avec le conseil départemental et Mme Molinari-Guyot de la mairie. Au final, M. Escoula a voulu s'approprier le projet. Il a même fait venir un responsable communication de Lyon, qui a été logé et nourri aux frais de la commune, pour animer la commission.

Hervé : A la fin du processus de démocratie directe, c'est le conseil municipal qui prend la décision. La commission prépare le travail et peut orienter la décision.

Véronique : Qui fera partie du conseil des sages, comment les membres seront-ils désignés ?

Jean-Philippe : Toute l'équipe municipale sera également là pour veiller à ce que les règles soient respectées. Si je me présente, c'est pour ensuite respecter ce pour quoi on est là aujourd'hui.

Rémi : ça s'appelle l'éthique, tenir ses engagements. On va demander aux gens, lors de l'élection, de nous faire confiance. Je crois aussi beaucoup à la possibilité d'avoir un conseil municipal citoyen tiré au sort pour représenter la population, avec l'assurance d'avoir un panachage. Généralement, lorsqu'on procède à un tirage au sort, une personne sur sept accepte. On pourrait avoir un local avec de l'information, des livres, un endroit où l'on peut poser ses questions, un système de votation en ligne consultative pour sonder les Plaisançois. En 6 ans de mandat, on devrait pouvoir faire réagir 10 % des habitants.

Pascal : un exemple de consultation citoyenne à Grenoble sur la suppression de l'affichage publicitaire dans la ville, qui rapportait 8 M€ par an. Les Grenoblois ont voté pour leur suppression et des arbres ont été replantés à la place des emplacements publicitaires.

Intervention 12 : Si un maire était élu sur le principe d'une participation citoyenne et ne tenait pas sa parole, il ne serait de toute façon pas réélu.

Pascal : il existe quand même des limites :

- 1) Les aspects réglementaires : par exemple, je pense qu'il faut organiser les suspensions de séances au sein du conseil municipal à une heure précise pour que les habitants s'y habituent
- 2) La résistance au changement : elle peut être énorme. Un mandat n'est pas de trop pour apporter ce changement.
- 3) Le temps : élaborer des décisions participatives coconstruites se fait sur une longue durée

Florence : je trouve que le groupe de l'Atelier citoyen et de la liste Plaisance Citoyenne, qui travaille selon ce principe depuis deux ans, parvient tout de même à prendre des décisions très rapidement, en accord avec le rythme imposé par la campagne. Appliquer la démocratie directe et permanente n'entraîne pas forcément des processus sans fin.

Intervention 13 : Comment une décision sera-t-elle prise dans une commission participative ?

Pascal : La décision sera prise par le conseil municipal, la commission ne fait que construire le projet. Quand on est sur un projet et que les avis sont très partagés, c'est qu'il y a un problème et qu'il faut encore travailler dessus et avancer pour trouver un vrai consensus. Mais cela permet de rendre une décision puissamment ancrée qui ne pourra pas être contestée.

Hervé : On trouve sur internet un reportage sur Kingersheim, qui explique le tirage au sort des citoyens. Ils ont construit un grand auditorium en rond pour faire leurs assemblées. Ils expliquent comment ils ont réglé leurs problèmes à leur niveau.

Intervention 14 : Y a-t-il une grande participation ?

Hervé et Pascal : Au début, il y avait assez peu de monde, puis ça a augmenté petit à petit. Lorsque les gens voient qu'ils sont écoutés, ils s'approprient la vraie démocratie.

Intervenant 15 : Le fait qu'une personne élue démocratiquement par la population fasse partie de la commission participative est très important. Il peut être le rapporteur de la commission.

Omer : Concernant la transparence, un pays nordique a mis en place un guichet unique où les citoyens peuvent consulter toutes les factures des dépenses numérisées sur un ordinateur.

Intervention 16 : Qu'en est-il aujourd'hui, les comptes sont-ils publics ?

Pascal : pas tout à fait, mais n'importe qui peut venir les consulter à la mairie. Ce serait bien de pouvoir consulter les comptes sur informatique.

Intervenant 17 : Qui mettrait en place une constitution municipale ?

Rémi : Il faudra créer une assemblée constituante pour aller dans ce sens-là. Il y aurait des gens qui y travailleraient et d'autres qui pourraient être informés par mail. Aujourd'hui, ça n'existe pas.

Intervention 18 : Ce serait intéressant qu'il y ait des comptes-rendus des conseils municipaux.

Pascal : ça existe déjà, ils sont sur le site de la mairie, c'est une obligation. Toutes les communes doivent les afficher. Quand j'ai été élu en 2008, j'ai commencé à faire un compte-rendu détaillé de chaque conseil municipal, avec résumés des échanges, analyses et décryptages. La mairie a alors commencé à publier ses comptes-rendus sur son site. En 2014, les élus de Réinventons Plaisance sont arrivés avec une caméra au premier conseil municipal. Le maire nous a interdit de l'utiliser et a menacé de nous faire un procès. A la séance suivante, c'est lui qui est venu avec sa caméra. Depuis, tous les conseils sont filmés.

Mettre à disposition des habitants un vrai compte-rendu exploitable est un vrai acte de démocratie.

Rémi : Il faut préciser que les prochaines élections concernent aussi les intercommunalités, ce qui entraîne une juxtaposition de deux listes. Il faut qu'on soit sensibiliser au fait que certaines compétences reviennent à la commune et d'autres à la communauté de communes. Par exemple, les pistes cyclables, sont une compétence de la commune, elles s'arrêtent ou changent de trottoir dès qu'on a passé le panneau d'entrée de ville. Il faut aussi savoir qu'on va prendre des décisions avec des gens qui n'ont pas la même façon de travailler.

Intervention 18 : Y a-t-il moyen d'entrer dans la métropole ?

Pascal : Il y a moyen, mais c'est un débat qu'il faut poser, voir les enjeux, les difficultés, les changements. Si Plaisance rejoint la métropole toulousaine, la Communauté de communes de la Save au Touch (CCST) perdrait la moitié de sa population et de son financement et sa taille serait trop petite pour être viable. Par ailleurs, pour être accepté dans Toulouse métropole, il faut être accepté à l'unanimité par les communes présentes. Il faut voir quel serait l'intérêt de la population, c'est un sujet complexe.

Une étude, réalisée par le cabinet KPMG sur l'impact de l'entrée de Plaisance dans la métropole toulousaine, la communauté de communes de Muret ou de rester dans la CCST, a montré la complexité des enjeux.

Rémi : Il y a aussi une question d'enjeu entre le Département et la métropole. Il y a une grosse concentration de pouvoirs dans les mains du maire de Toulouse, aussi président de la métropole, et certaines communes de l'agglomérations sont coincées à cause de ça.

Il faudra présenter le sujet avec les enjeux positifs et négatifs aux Plaisançois pour prendre une décision, afin de faire un choix de façon éclairée.

Intervention 19 : Ne pas être dans la métropole nous pénalise forcément ?

Rémi : Pas forcément. Depuis que Cugnaux est entré dans la métropole, le maire ne peut plus rien décider.

Pascal : Il y a des villes comme Lyon où on ne parle pas d'élire un maire, mais le président de la métropole. A Plaisance, ça fait quelques années que je discute avec les maires alentours sur ce sujet. A une époque, Moudenc et son équipe étaient assez favorable au rattachement de Plaisance à la Métropole. Aujourd'hui, c'est l'inverse.

Intervention 20 : La question de la métropole est politique. Il est prévu de longue date de supprimer les communes et les départements, pour éloigner les citoyens de leurs élus.

Pascal : Aujourd'hui, dans la communauté de communes, la ville au centre décide de tout et les autres doivent suivre. Il n'existe pas de mutualisation. Plaisance est rurale, elle a des aspirations de ville de banlieue.

Intervention 21 : Mais entrer dans la métropole ne ferait-il pas qu'aggraver les choses ?

Pascal : Le problème, c'est que nous n'avons pas de transport, pas de mutualisation pour la cuisine centrale, la médiathèque... : c'est la métropole qui finance. En même temps, ça éloigne les citoyens de certains sujets. C'est pour ça qu'on a créé six pôles territoriaux pour prendre des décisions.

Intervention 22 : Est-ce que concentrer les services fait faire des économies ? Pour les hôpitaux, ça n'a pas été une bonne chose. Plus Plaisance sera dépendante de la métropole, moins elle aura de possibilité de se défendre.

Intervention 23 : Ce dont vous parlez entre dans les décisions à prendre dans le cadre de Plaisance Citoyenne.

Intervention 24 : Si le but est de mutualiser les actions, le personnel, le matériel, ce sont des sujets qui intéressent toute la population.

Philippe C. : Je signale que dans un document de Médiacités, le manifeste pour une démocratie réelle, un certain nombre de propositions sont énumérées comme :

- Créer dans chaque ville un poste de défenseur des droits des citoyens pour traiter les plaintes des citoyens suite à des négligences de la collectivité
- Faire toute la lumière sur les frais des élus locaux pour éviter les abus et lutter contre le discours « tous pourris »
- Instaurer un registre des lobbys locaux et publier l'agenda des élus pour prévenir les conflits d'intérêts
- Prévenir suffisamment à l'avance les dates et contenus des conseils municipaux afin de faciliter le travail préparatoire des élus d'opposition
- Assurer une transparence totale autour du financement des associations locales, afin de les libérer de leur tutelle politique

Pascal : les subventions données par la mairie sont censées être transparentes sauf dans deux cas :

- Les mises à disposition de salles ou d'équipements municipaux
- Les aides fournies par un fond de mécénat qui apporte de l'argent aux associations de façon opaque. Ce fonds disposerait de 30 000 €, ce serait « l'argent des rond-point »

Concernant l'attribution des subventions, une grille de calcul a été établie avec différents critères comme le nombre de jeunes adhérents. Un critère prioritaire est celui de la participation des associations aux manifestations municipales (Journée sport aventure, Téléthon...).

Fin de la réunion à 22h.

Véronique propose que l'on vote avec les mains pour faire part de son ressenti quant à cette réunion : soleil = j'ai apprécié cette réunion, j'ai passé un bon moment ; nuage = je suis un peu déçu par cette réunion ; pluie = je n'ai pas aimé cette réunion.

Bilan : 32 soleils, 2 nuages, 0 pluie

Rappel des deux prochains ateliers publics :

Le 28 novembre : Quel développement pour votre ville, demain ?

Le 10 décembre : Centre-ville, commerce, activité économique